

**Lettre ouverte à la Présidence
de l'Université de Nantes –
concernant l'Ingénieur pédagogique**

Pontcerq-Flugblatt n° 36, octobre 2026

Éditions Pontcerq
61, avenue Aristide Briand
35000 Rennes
pontcerq@gmail.com
www.pontcerq.fr

Nous avons été en août 2025 la cible d'intimidations, par le biais d'un courrier adressé à l'un de nous par la Présidence de l'Université de Nantes. Nous reproduisons ce courrier en page 5.

Les éléments incriminés par la Présidence sont :

- un mail que nous avons adressé à un enseignant du Département de chimie : ce mail est reproduit aux pages 12-13,
- un tract à destination des étudiantes et étudiants distribué par nous sur le campus le 24 avril 2025 ; ci-après page 15.

Nous reproduisons enfin, aux pages 7-11, la réponse, ouverte, que nous avons faite à la Présidence. Si cette réponse nous a semblé mériter publication, c'est qu'elle jette les bases d'une réflexion sur *l'ingénieur pédagogique* et sa *fonction*.

Comité d'action contre les
compétences Pontcerq
Rennes, le 3 octobre 2026

Nota bene :

Tous ces éléments, ici recueillis, sont destinés à la constitution d'une documentation pour une histoire (à venir) de la compétence et de son implémentation dans les universités françaises, au cours des années 2010-2020.

Nous réitérons la proposition, faite lors de précédentes rencontres, de venir discuter publiquement de ces questions de compétence, à l'Université de Nantes, avec qui le voudra.

Nantes, le 19 AOÛT 2025

Monsieur [REDACTED]
Éditions Pontcerq
61, avenue Aristide Briand
35000 Rennes

Dossier suivi par :

[REDACTED]
Directrice adjointe

→ Direction des affaires juridiques
[REDACTED]

N/Réf : SMG N° 25/308

Monsieur,

J'ai pris connaissance de certains courriels que vous avez adressés au nom du « comité d'action contre les compétences Pontcerq » à une enseignante du Département de Chimie de l'UFR Sciences et Techniques de Nantes Université au sujet de la mise en place d'un référentiel de compétences.

Dans un de vos courriels en date du 14 mai 2025, vous faites état de votre lutte contre l'entrée de l'approche par compétences et vous mentionnez expressément une vidéo où intervient un personnel de mon établissement en sa qualité d'ingénieur pédagogique, avant de menacer de vous « en prendre » au « pôles pédagogies » des différentes universités (et notamment celui de Nantes) et aux « ingénieurs pédagogiques ». Je note également qu'un tract à l'attention des étudiants et des étudiantes a été diffusé par votre comité au sein de l'Université qui cible les ingénieurs pédagogiques et le Pôle Pédagogie.

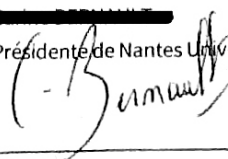
Si je n'entends pas, par le présent courrier, mettre en cause votre droit de critiquer et de vous opposer à l'approche par compétences, je trouve inacceptable de proférer des menaces à l'encontre de personnels de l'Université et de les attaquer en raison de leurs fonctions.

Au regard de ces éléments, j'ai décidé d'accorder le bénéfice de la protection fonctionnelle à l'agent mis en cause, qui a été particulièrement choqué par vos attaques, qui vit très difficilement d'être désigné comme vous le faites et redoute d'être victime des conséquences de cette exposition.

Je tiens à lui assurer mon entier soutien et je vous demande fermement de bien vouloir mettre fin à vos attaques et de vous abstenir de diffuser des propos inquiétants envers nos collègues. Je suis convaincue qu'un débat respectueux de chacun est compatible avec les idées que vous souhaitez défendre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

[REDACTED]
Présidente de Nantes Université



#####

Rennes, le 30 septembre 2026

Éditions Pontcerq
61, avenue Aristide Briand
35000 Rennes
pontcerq@gmail.com

À : Madame #####,
Présidente de l'Université de Nantes

Chère Madame,

Nous avons pris connaissance de votre courrier du 19 août 2025. Nous prenons enfin le temps de vous répondre aujourd'hui.

La lutte contre la pénétration du concept de compétence dans les établissements d'enseignement se poursuit en effet ; et elle va entrer dans une phase nouvelle.

Votre courrier contient des déclarations extrêmement graves : en nous faisant savoir que vous placez votre agent travaillant comme ingénieure pédagogique sous « protection fonctionnelle » et en prétendant que nous aurions proféré à son encontre des propos « inquiétants » voire des « menaces », vous avancez la thèse que nous n'aurions pas fait qu'échanger des arguments mais que possiblement nous aurions eu à son égard une attitude irrespectueuse et inacceptable – en la mettant en cause au-delà de la fonction qui est la sienne.

C'est faux. Nous avons simplement cité la vidéo dans laquelle cette personne intervient ¹. Et elle y intervient manifestement de son plein gré. Or il est patent qu'il s'agit d'une vidéo qui fait la promotion de l'approche par compétences dans le but explicite de l'exporter : rappelons qu'elle est en effet accueillie par l'Université de la Sorbonne et mise en ligne par celle-ci (sur le site privé « youtube »). Ce n'est pas nous qui l'y avons mise. Nous ne faisons que *citer* (comme Karl Kraus citait en son temps).

Même si vous nous certifiez que vous n'entendez pas « mettre en cause [n]otre droit de critiquer et de [n]ous opposer à l'approche par compétences », cette prise de position de la Présidence de l'Université a pour conséquence de déplacer la discussion – du terrain des arguments où elle se trouvait – sur un autre terrain : juridique, visiblement, puisque c'est par la direction des affaires juridiques que vous faites suivre ce dossier.

Vous vous référez, pour accomplir ce déplacement sur ce terrain, à notre courrier du 14 mai 2025, adressé à une enseignante du département de chimie. Ce courrier n'a rien d'un courrier d'excités ou de dangereux éléments qui nécessiterait de mettre qui que ce soit sous protection. Il contient des arguments forts, mettant très mal à l'aise des personnels enseignants (et pour cause : c'est l'essence de leur métier qui y est en question). Nous vous joignons à nouveau ce courrier que vous incriminez, afin que vous puissiez le relire.

Un personnel du département de chimie nous avait écrit pour nous demander l'autorisation de le diffuser (avant de vous le faire parvenir). Nous avons donné cette autorisation. Car nous assumons les arguments avancés. Le relire nous donne même le désir de le faire connaître un peu plus largement autour de nous : nous trouvons qu'il expose la situation avec beaucoup de clarté. (Nous

¹ Vidéo intitulée « L'approche par compétences à Nantes Université : rétrospective et exemple concret », déposée le 22 novembre 2022 sous le logo « Capsule Sciences Sorbonne » : <https://www.youtube.com/watch?app=desktop&v=F7vjzjWsztg>

nous permettons de vous joindre en même temps le tract aux étudiantes et étudiants, que votre lettre incrimine également : car lui aussi, à la relecture, nous paraît poser le problème très efficacement.)

Nous comprenons que les enseignants du département de chimie soient très mal à l'aise avec ce courrier du 14 mai ; comme avec ce tract aux étudiantes et aux étudiants. Ces textes dévoilent un choix, qu'ils ont fait (malgré eux peut-être) (il n'empêche) (ils sont professeurs d'université) (ils sont responsables) (devant leurs étudiants, devant leurs collègues, devant leur discipline). Ce courrier les invite très instamment à ne pas se tromper dans ce choix. Ils ont décidé de ne pas entendre notre appel, de ne pas suivre la possibilité, que nous leur faisons envisager alors, de revenir sur leur décision. Ils le pouvaient.

Ils se trouvent maintenant dans une situation délicate. Ils ne peuvent plus dire qu'ils ne sont pas au courant de ce dans quoi s'inscrit leur démarche. Nous leur avons envoyé les textes de l'Union Européenne, qui disent les choses très clairement ; qui exposent sans ambages le sens de la réforme « compétences » : tout cela que visiblement les ingénieurs pédagogiques (spécialistes de pédagogie, comme leur nom l'indique) ont omis de leur expliquer, *en amont*...

(À quoi servent les ingénieurs « pédagogiques » s'ils n'ont pas, *a minima*, informé les enseignants de l'origine de ce concept de compétence et de sa destination véritable, dans le contexte des réformes actuelles, au moment où ils les invitaient si instamment (voir la vidéo) à *passer enfin (et sans crainte ni frilosité) à l'approche par compétences*... ?)

Les enseignants de chimie, précisément parce qu'ils sont enseignants, ne peuvent plus ignorer maintenant sur quel fond s'inscrit en réalité ce basculement vers la compétence. Ils sont blessés par notre courrier, ce qui est normal. Puisque ce courrier leur dévoile le fait qu'ils ont agi contre l'enseignement (c'est-à-dire contre les enseignants : contre leurs collègues des autres disciplines, et contre eux-mêmes aussi...), et contre leurs étudiantes et étudiants, d'abord... (Ont-ils eu l'honnêteté de dire à leurs étudiantes et étudiants dans quel cadre, maintenant connu d'eux, cette APC s'inscrit ?) (Ces textes qui encadrent les réformes, et que nous faisons circuler et citons, sont-ils des choses qu'il faudrait que les étudiantes et étudiants ignorent ?)

Malheureusement la seule chose qui blesse dans ce que nous faisons et disons (car nous ne faisons rien que de dire et d'écrire), ce sont ces arguments, ces textes cités, etc., et le fait que ces arguments et textes dévoilent quelque chose que le département de chimie ne peut plus (ne veut plus) accepter maintenant : à savoir qu'il a fait alliance avec la logique néolibérale, perdant de vue sa mission *universitaire*, et se désolidarisant des autres disciplines enseignées.

Si les ingénieurs pédagogiques sont ingénieurs en pédagogie, ils s'y connaissent dans leur domaine : demandez-leur pourquoi la chimie est souvent utilisée pour faire entrer la compétence, pourquoi elle est une discipline privilégiée à cet égard... Il y a de la littérature là-dessus, et c'est leur métier de la connaître.

La question est de savoir : la connaissent-ils ? 1° Si oui, pourquoi ne disent-ils pas clairement aux enseignantes et enseignants ce qu'ils font – et ne leur parlent-ils pas de la littérature existante ? 2° Et s'ils ne connaissent pas cette littérature sur les compétences (et ces textes très officiels !), sont-ils des ingénieurs pédagogiques, ou sont-ils autre chose ?

Pour le reste, voici l'endroit de notre courrier que vous incriminez :

« Pour notre part, sachez que, face au rouleau compresseur de la compétence, nous allons devoir nous en prendre assez spécifiquement aux “pôles pédagogies” des différentes universités (DAP à Rennes 2, CAP à Besançon, Pôle pédagogie à Nantes, etc.) et à leurs ingénieurs pédagogiques. Car c'est par eux que le basculement vers l'APC va se faire, très concrètement... »

La seule explication que nous voyons à votre inquiétude serait que vous, ou d'autres, ayez pris le terme « s'en prendre à » en un sens physique. De là vous estimez que nous serions menaçants et dangereux. Mais cette interprétation n'est pas tenable. Le terme « s'en prendre », comme l'indique tout dictionnaire, veut dire « prendre à partie quelqu'un » ; il n'implique pas qu'on s'en prenne à lui

physiquement. (Sinon on précise : « il s'en est pris physiquement à lui... »). Et rien, dans ce que nous écrivions, ne laissait penser que nous ferions autre chose que de dénoncer par des courriers, des tracts, des textes très simplement cités, et autres méthodes déjà utilisées depuis le début de ces actions en 2024, l'irruption de la logique de la compétence dans les établissements d'enseignement.

Mais, quand on est très mal à l'aise pour répondre sur le terrain des arguments, on cherche une autre issue. Là, en l'occurrence, on cherche à nous disqualifier comme interlocuteurs parce que nous serions violents, dangereux...

Mais ce n'est pas de chance.

Nous ne sommes pas du tout violents ni dangereux. Nous sommes très doux.

Les ingénieurs pédagogiques *s'en prennent* à l'enseignement et aux enseignants – en imposant une idéologie à laquelle ceux-ci sont étrangers ; et une idéologie qui mine de l'intérieur la puissance émancipatrice des savoir-faire et savoirs enseignés. Et nous, enseignants, nous *nous en prenons* en retour aux ingénieurs pédagogiques. Il n'y a rien d'anormal dans cette lutte. (Il serait plus anormal et inquiétant, dans ces circonstances, qu'il n'y ait pas de lutte...) Nous, enseignantes et enseignants réunis en comités d'action contre les compétences, réagissons à une attaque première accomplie contre nous. (Et par « lutte » ou « attaque » vous voudrez bien ne pas entendre quelque chose de « physique ». Il y a bien des combats qui sont des combats d'idées.) (Et si nous admettons que peut exister une violence verbale, voire une violence dans le combat d'idées, parfois terrible, il vous faudra au moins reconnaître que les premiers à avoir été violents de la sorte, ce n'est pas nous – mais les ingénieurs pédagogiques. Ils parlent un langage qui est une insulte à l'enseignement ; ils insultent l'enseignement. Qu'ils s'en aperçoivent ou non est une autre question (celle posée plus haut).)

Or, dans cette lutte, que faites-vous ? Vous laissez les ingénieurs pédagogiques s'en prendre aux enseignants et enseignantes sans rien dire, alors qu'en tant que présidente d'un établissement d'enseignement et enseignante vous-même (les universités ne sont pas encore dirigées par des managers ou par des ingénieurs), vous auriez la responsabilité de parler aussi *pour les enseignantes et enseignants* et contre ceux et celles qui s'en prennent à eux, et à l'enseignement.

Non seulement vous ne dites rien dans ce cas, mais, si comme nous on s'en prend aux ingénieurs pédagogiques (si on répond à leurs attaques), alors là vous vous mettez à les défendre... C'est peut-être que vous prenez parti un peu plus que vous ne voulez bien nous le dire.

*

Beaucoup plus grave : vous nous enjoignez de ne pas nous en prendre à des personnels « en raison de leurs fonctions ».

Mais, si vous connaissez le contexte de l'implémentation des « pôles pédagogie » et de la création de ces fonctions nouvelles d'« ingénieurs pédagogiques », vous savez que nous ne pouvons lutter contre l'intrusion des méthodes néolibérales dans les universités (intrusion qui avec la compétence se poursuit et pénètre jusque dans la définition des contenus et des buts de l'enseignement), sans nous en prendre aux ingénieurs pédagogiques, et précisément à leur *fonction*.

Car arrêtons-nous un instant : qu'est-ce qu'un ingénieur pédagogique ? On a droit peut-être de se poser la question. Son nom laisse à penser qu'il serait ingénieur en pédagogie. Mais ce n'est pas le cas. Regardez sur quels diplômes ou formations on les recrute. Vous verrez qu'ils n'ont aucune légitimité à s'exprimer sur ce qu'est l'enseignement et sur la manière dont il « doit » avoir lieu, et sur ses buts. Les ingénieurs pédagogiques sont des personnels destinés à implémenter une logique extérieure à celle des établissements d'enseignement (d'où la création de modules nouveaux dans l'université : des unités d'« accompagnement », de « pilotage », qui prennent les noms vagues de « Pôle pédagogie », chez vous, ou de DAP ou CAP, ailleurs). On leur a donné ce nom comme gage de sérieux. On sait que si on les avait nommés selon leur véritable fonction (« managers d'implémentation des mesures

de prise en main néo-libérale de l'université »), les enseignantes et enseignants les auraient accueillis un peu moins bien. On les a donc nommés « ingénieurs pédagogiques ». Mais parlez-leur de pédagogie (nous avons passé du temps à le faire, pour nous en convaincre) : vous comprendrez que ce n'est pas tout à fait leur champ de compétence ; et en réalité ce n'est pas du tout leur problème... (Ils suivent – on leur fait suivre – un tout autre agenda...)

En attendant, c'est donc bien à ces fonctionnalités de la gouvernance managériale que nous devons *nous en prendre* pour défendre l'enseignement contre cette tentative de prise en main et de neutralisation. Et c'est l'existence même de ces modules institutionnels parallèles, nouvellement créés *ad hoc* (dédiés, comme ils disent) (échappant au pouvoir des enseignants, alors même que ces modules ont pouvoir de redéfinir ce qu'enseigner veut dire), qu'il doit être possible de contester si l'on veut atteindre le cœur du problème.

Si les ingénieurs pédagogiques se choquent de cela, c'est simplement que tous n'ont pas conscience de leur « fonction » dans le processus néolibéral actuellement en cours. Et de bonne foi : nous avons à plusieurs reprises discuté avec des ingénieurs pédagogiques intimement persuadés d'être « au service des » enseignants, voire des étudiants aussi, et de travailler pour le bien de la « communauté éducative ». (Les ingénieurs expliquent que les uns et les autres, professeurs et étudiants, sont parfois « très inquiets » ; mais eux sont là pour les « accompagner », les « rassurer », leur montrer qu'ils s'inquiètent à tort des réformes, « peut-être ».) (Le module externalisé Canopé fait la même chose, fait ce même travail d'« accompagnement », par sa lettre hebdomadaire, pour les enseignantes et enseignants du primaire et du secondaire.)

Nous ne nous en prenons donc pas à ces personnes (qui souvent sont très gentilles et amènes), mais précisément à leur « fonction » : l'interdiction que vous vous autorisez à nous faire en nous empêchant de nous en prendre à leur fonction est donc erronée, et dangereuse ; elle manque complètement l'enjeu – institutionnel – de cette lutte. Et elle manque le fait que c'est parce que nous nous en prenons à la fonction de ces personnes que nous ne nous en prenons pas à leur personne.

Et c'est parce que nous nous en prenons à leur fonction, et non à leur personne, que vous pouvez tranquillement vous dispenser de convoquer des services juridiques et des services de protection fonctionnelle. Cela est, comme vous le voyez, parfaitement inutile.

Nous en sommes arrivés, en tâchant de répondre à votre lettre, à une étrange et (même pour nous) inattendue conclusion : les ingénieurs pédagogiques ne sont pas formés suffisamment aux tâches qui sont les leurs. Certains sont même en souffrance à cause de cela. Sans doute finissent-ils pas sentir qu'il y a ce que le monde néolibéral et ses psychologues appellent « dissonance cognitive » et que l'on peut appeler plutôt, et plus simplement : « terribles contradictions entre ce qu'on fait et ce qu'on peut vouloir défendre ».

Si certains personnels de votre Université se trouvent être en souffrance, il serait quand même un comble que vous trouviez comme responsable à cette souffrance le petit groupe que nous sommes.

C'est le néolibéralisme, pénétrant dans l'Université, qui produit de tels malaises, de telles misères et contradictions, et donc de telles souffrances.

C'est le néolibéralisme qui fait exercer à ces *personnes*, très bienveillantes et sympathiques, possiblement très enclines en leur for intérieur à défendre l'enseignement, des *fonctions* tout à fait indéfendables du point de vue de l'enseignement.

C'est le néolibéralisme qui envoie sur ce front des personnels non formés (recrutés certes à bac+5 mais sans lien avec la « tâche » effective qui est la leur : rien moins que revoir la définition de ce qu'est l'enseignement) et, beaucoup plus grave, non informés sur les véritables aboutissants de leur action... (C'est-à-dire qu'on leur tait ces véritables aboutissants... ?)

Nous comprenons très sincèrement que l'ingénieure pédagogique ait pu se sentir peu à l'aise à la suite du fait que nous ayons cité la vidéo où elle intervient publiquement. Et nous comprenons que ça puisse être votre rôle de la protéger elle aussi (vous dirigez un établissement qui ne fait pas travailler que des enseignants, mais aussi d'autres personnels : d'entretien, de services techniques, administratifs,

etc.) (Et il est tout à fait normal que vous protégiez tous les corps de métiers, et que, même, les enseignants n'aient pas de statut d'exception dans la sollicitude que vous devez à toutes et tous ceux qui travaillent sous votre direction, et protection.) Mais dans ce cas, le malaise de votre agent, si vous en cherchez la cause, n'est pas, contrairement au récit que cherche à construire votre lettre, en nous. Mais dans la réalité, dans la violence néolibérale qui s'exerce sur les enseignantes et enseignants, et dans la violence que l'on fait exercer à des agents (malgré eux), sur d'autres. Les Pôles pédagogie sont bien des lieux de souffrance et de violence pour cette raison. (Et c'est pour cette raison qu'il serait bon – pour tout le monde – qu'ils n'existent plus.)

*

Vous comprendrez que, dans ces conditions, la lutte doit continuer et qu'elle va continuer ; et que c'est bien la *fonction* d'ingénieur pédagogique que notre lutte, dans les universités, va devoir viser particulièrement.

Nous vous informons enfin que nous prévoyons de documenter de près la manière dont l'approche par compétences a commencé son implémentation à l'Université de Nantes.

Il s'agit également de préparer les matériaux dont les historiens auront besoin pour écrire un jour l'histoire de la transformation néolibérale de l'université, transformation qui, pour cette institution, est objectivement un événement considérable. Or c'est bien aussi dans le détail de certains rouages, de certaines décisions d'abord prises isolément (sans grandes conséquences apparentes ?), qu'une transformation d'ampleur peut s'engager. Il faut bien qu'il y ait un début quelque part. Voilà ce qui, sur le plan historique, sera aussi d'importance. Parvenir à comprendre comment la réforme a pu prendre (si elle prend) sur un terrain en apparence aussi idéologiquement défavorable et contraire.

Nous prévoyons dans ce but, pour 2028, aux éditions Pontcerq, la publication d'un livre important intitulé *Comment l'approche par compétences a été implémentée dans les universités. L'exemple de Nantes, Rennes et #####*.

(La troisième université fait l'objet d'une enquête approfondie un peu plus discrète.)

Nous allons par ailleurs commencer la rédaction d'un autre livre, intitulé *L'Ingénieur pédagogique*. Le but sera de dégager le rôle institutionnel décisif de cet « ingénieur », dans les bouleversements que nous avons rappelés (à l'université, mais aussi ailleurs) – et de resituer l'émergence de cette figure nouvelle sur le fond du tournant « pédagogique » de la gouvernamentalité des hommes (*Menschenlenkung*).

Nous ferons parvenir à votre service juridique des exemplaires de copie de ces ouvrages avant parution, si vous le souhaitez : afin qu'il s'assure qu'il n'y a de ce point de vue aucun problème. Car nous citerons des documents précis. (Évidemment seulement des documents qui auront été publiés par les uns et les autres.)

Mais vous pouvez nous croire sur parole (et l'exemple de cette lettre le montre assez sans doute) : nous ne poserons que des problèmes de fond. (Il n'y aura aucun problème juridique, vous pouvez rassurer tout le monde si besoin.) Et c'est donc sur le fond qu'il faudra pouvoir s'expliquer.

Nous vous prions de recevoir, chère Madame, l'expression de nos sincères salutations,

#####

(pour le Comité d'action contre les compétences Pontcerq)

PS. Nous nous permettons d'envoyer copie de cette réponse à votre service juridique (afin de le rassurer), ainsi qu'aux différents départements de l'université (afin que la question de la compétence puisse à nouveau être débattue et discutée avec eux : sereinement et sur le fond, à nouveau).

1°) Copie de notre courrier du 14 mai 2025 que votre lettre du 19 août suivant incrimine :

« Bonjour #####, »

Merci encore pour la discussion à Nantes le 25 avril dernier.

Notre lutte contre l'entrée de l'approche par compétences se poursuit. L'Appel a recueilli désormais plus de 500 signatures universitaires. (Voir pièce jointe.)

Est-ce que vous avez pu en reparler avec vos collègues du département de chimie ?

Nous sommes assez ennuyés pour notre part parce que la vidéo où intervient ##### (vidéo relayée par la Sorbonne) est paradigmatique : on l'y voit chercher à présenter un mode opérationnel de basculement vers l'approche par compétences (sans à aucun moment distinguer entre les disciplines ou s'intéresser à ce que les disciplines, prises séparément, pourraient en « penser ») : la conséquence est que l'exemple de la chimie vient ensuite servir de caution à sa démarche.

Si votre démarche de redéfinition de vos buts pédagogiques n'a rien à voir avec le basculement vers les compétences tel qu'il se dessine sur le plan national, il serait urgent, à notre avis, que le département de chimie puisse le faire savoir ; par exemple en produisant une déclaration qui fasse connaître que votre démarche a été seulement interne à l'enseignement de la chimie ; et ne cautionne en aucun cas la logique de la compétence telle qu'elle est promue par l'OCDE et le Conseil de l'Europe ; et ainsi vous vous désolidariseriez du « Pôle pédagogie » qui a d'autres intentions que vos intentions (internes à l'enseignement de votre discipline).

Dans le cas contraire, nous craignons que votre démarche pédagogique (propre à l'enseignement de la chimie, et telle que vous nous l'avez décrite) se voit instrumentalisée malgré vous.

Malheureusement, le mot de « compétence » n'a pas le sens qu'on voudrait qu'il ait pour chacun, localement.

Voir le document joint (Union européenne, 2006) (lequel reprend en fait ici des « recommandations » de l'OCDE et de l'ERT).

Voir aussi la réflexion théorique qui accompagne notre action (pièce jointe: *Thèses*). La thèse n° 16 (même si elle concerne plutôt le secondaire) dit assez bien ce qui va se passer également dans le supérieur : la compétence comme un dispositif de « capture ». Ce document est un peu long. Mais il n'est peut-être pas anormal, avant d'accepter de se lancer dans un renversement copernicien de la pédagogie (car c'est comme ça que la compétence se présente...) qu'on s'interroge un peu sérieusement sur les conséquences considérables qu'aurait une telle révolution, pour l'enseignement...

N'hésitez pas à nous faire des retours (aussi du point de vue, spécifique, de la chimie) (Car il n'y a d'enseignement que de disciplines particulières. Seuls les pédagogues parlent de l'enseignement en général...).

*

Et merci de nous tenir au courant sur ce qui va se passer à Nantes, si vous le jugez nécessaire. Pour notre part, sachez que, face au rouleau compresseur de la compétence, nous allons devoir nous en prendre assez spécifiquement aux « pôles pédagogies » des différentes universités (DAP à Rennes 2, CAP à Besançon, Pôle pédagogie à Nantes, etc.) et à leurs ingénieurs pédagogiques.

Car c'est par eux que le basculement vers l'APC va se faire, très concrètement...

Vous n'êtes évidemment pas visés, vous et vos collègues, par les alertes que nous allons devoir lancer concernant ce qui se passe à Nantes. Mais nous ne pouvons que vous conseiller de prendre vos distances, au plus vite, **et de façon officielle**, pour ne pas laisser d'ambiguïté, vis-à-vis de ces « pôles » qui sont, dans l'université, des moyens de faire appliquer des directives ministérielles selon un agenda très précis.

Nous avons tous apprécié l'échange avec vous, et serions terriblement peiné que les positions que nous allons devoir prendre dans la suite vous exposent de quelque manière que ce soit. Nous ferons tout pour l'éviter.

*

Et remarquez que c'est l'ingénieur pédagogique qui a besoin de l'enseignant...

Et non pas l'inverse...

(Raison pour laquelle, à Nantes, comme nous l'avons appris, un enseignant se voit gratifié d'une certaine bonification s'il fait effectivement appel au Pôle pédagogie...)

(À Rennes 2, le pôle s'appelle DAP : Direction d'*appui* à la pédagogie... mais là aussi ce sont ces ingénieurs pédagogiques, très étrangers à l'esprit de l'enseignement, qui cherchent désespérément des enseignants acceptant d'*appuyer* les efforts de « transformation pédagogique » inscrits à leur agenda...)

Ne nous trompons pas : qui *appuie* qui ?

Et qui est-ce qui sert l'enseignement (l'enseignement pour les étudiantes ou les étudiants) ? Est-ce l'enseignant ? Est-ce l'ingénieur pédagogique (dépêché là avec un agenda bien à lui) ?

*

Bonne continuation et bon courage pour la fin de l'année d'enseignement avec vos étudiantes et étudiants ! (Car c'est auprès d'eux que le métier d'enseignant fait sens ultimement...)

Bien sincèrement,

#####

(pour le comité d'action contre les compétences Pontcerq) »

2°) Nous joignons également une copie du tract que votre courrier incrimine, en effet distribué sur le campus par notre comité le 24 avril 2025. En relisant ce tract, nous tombons sur cette phrase s'y trouvant, qui s'adresse aux étudiantes et étudiants : « Il n'est peut-être pas tout à fait normal que l'université soit ainsi “redéfinie”, et que cela se passe derrière des portes closes de réunions d'UFR, sans que vous soyez le moins du monde informés – à la mesure de l'enjeu. » Nous allons, par conséquent, reprendre très prochainement la diffusion de ce tract.

Lettre sur la compétence aux étudiantes et aux étudiants

Chères étudiantes et chers étudiants,

L'Université de Nantes, comme tant d'autres en France, est en train de basculer vers l'Approche par compétences. L'UFR de Sciences et Techniques en particulier semble indiquer le chemin... Les autres UFR vont-elles suivre ?

Le terme de « compétence », au premier abord, est très positivement connoté : pourtant, en obligeant les enseignantes et enseignants des différentes disciplines à formuler leur enseignement en termes d'« objectifs », et en exigeant que ces objectifs prennent place dans des référentiels pilotés extérieurement (et en réalité gouvernementalement), cette approche est en train de réaliser une véritable capture de l'enseignement.

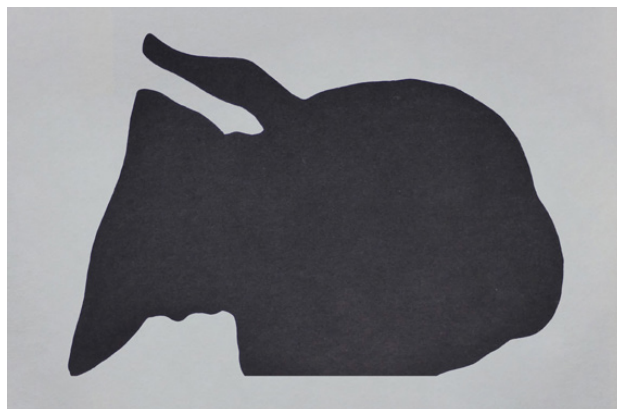
Il se peut que cette question vous paraisse lointaine, étrangère à vos préoccupations ; voire bien secondaire par rapport à d'autres contraintes tout aussi imminentes qui pèsent sur l'université (restriction drastique des budgets alloués, difficultés croissantes à financer ses études, son logement, etc.).

Nous ne faisons par ce tract que vous inviter à suivre de très près le concept de compétence – tout autour de vous.

Car la « compétence » est un des concepts centraux du néolibéralisme : elle est en effet le lieu où la logique néolibérale vient se greffer sur l'individu lui-même. Devenir l'individu du monde néolibéral, c'est devenir et s'appréhender soi comme un être muni de compétences, et continuant « tout au long de sa vie » à se munir de compétences – de nouvelles compétences étant en permanence requises par les transformations du marché de l'emploi et par les aléas et « évolutions » de la société. (Pilotage gouvernemental, requérant périodiquement de « nouvelles éducations à » ceci ou cela.) La compétence, contrairement à ce qu'on lit souvent, n'existe pas seulement pour servir à préparer les étudiantes et étudiants au marché du travail flexibilisé (bien qu'elle soit cela aussi) ; elle a de surcroît une vocation biopolitique : à savoir l'éducation des individus, pris isolément, à une citoyenneté juste-milieu et propre (bons comportements en matière sanitaire, informationnelle, etc.). La gouvernamentalité nouvelle est là pour *éduquer* (quand l'université était là pour *enseigner*).

Remarquez par ailleurs que, de tous les concepts néolibéraux, celui de compétence est le seul à avoir pénétré aussi avant dans le milieu scolaire – de la maternelle à l'université. C'est que la compétence, d'abord concept de gestion de ressources humaines, est également *pédagogique*. (Les enseignants, si on ne la leur avait ainsi présentée, ne l'auraient sans doute pas acceptée comme ils l'ont acceptée.) La compétence est donc un concept à la fois politique et pédagogique : c'est le lieu où la politique se fait pédagogie (comme inculcation de bons comportements, comme « éducation à ») ; et où la pédagogie se fait politique (comme asservissement du savoir à des buts relevant d'une gouvernamentalité extérieure).

L'éducation des individus par leurs « compétences » est un pilotage éminemment « positif » : on n'a pas besoin de sanctionner un individu ; on n'a besoin que de le munir de compétences nécessaires à sa bonne « intégration », « adaptation » ; il s'agit, très positivement, de *produire* le sujet conforme « à la société existante », « au monde du XXI^e siècle », « à la société telle qu'elle est », en le munissant des compétences requises par ce monde, par



cette société. (Cela inclut fondamentalement des compétences de résilience, de flexibilité, de soumission, etc.). (Les lecteurs de Foucault parmi vous auront reconnu l'usage qu'on peut faire ici de sa philosophie.)

*

Saisissez-vous de ce terme de « compétence ». Apprenez à le voir clignoter. Apprenez à le faire clignoter vous aussi !

Demandez des explications à vos enseignantes ou enseignants sur la réforme en cours actuellement à l'Université de Nantes. Il n'est peut-être pas tout à fait normal que l'université soit ainsi « redéfinie », et que cela se passe derrière des portes closes de réunions d'UFR, sans que vous soyez le moins du monde informés – à la mesure de l'enjeu. Vos enseignantes et enseignants auraient-ils honte à ce point de ce qui est en train de se passer pour que tout cela ait lieu dans un tel silence – derrière les portes fermées de ces salles de réunion ?

Demandez-leur de vous parler des « ingénieurs pédagogiques » payés par l'Université pour l'asservir : et du Pôle Pédagogie... Demandez-leur s'ils savent où se trouve le Pôle Pédagogie par exemple ; et ce qu'il fait pour vous ; ou contre vous ; au quotidien.

Nous vous soumettons pour finir une considération générale (provocation ?). On peut encore imaginer qu'un enseignement véritable d'histoire, de psychologie, de sociologie, de mathématiques, ait lieu assis par terre (faute de moyens pour avoir une salle, des chaises, des tables...) ; il est en revanche impossible, même dans un bâtiment qui offre un toit, des chaises, des amphithéâtres flambants neufs et confortables, d'imaginer qu'un enseignement véritable ait lieu, si on l'a au préalable toujours déjà refermé sur l'acquisition de compétences prédéterminées et référentialisées. L'enseignement est toujours un *initium*, un commencement *absolument ouvert* (à tous les possibles). La compétence est exactement au contraire le moyen de domestiquer ces puissances infinies du savoir ; et de les refermer – toujours, implacablement – sur « la société telle qu'elle est ».

Pontcerq

comite-action-competence-pontcerq@riseup.net
Nantes, 24 avril 2025 [Pontcerq-Flugblatt#30b]

Cet cahier a été achevé d'imprimer
à Rennes (Ille-et-Vilaine), par « Copyright 35 »
Dépôt légal : quatrième trimestre 2026
Imprimé en France

L'Appel de Villejean contre les compétences a été lancé à Rennes en janvier 2024. Il a été signé depuis par plusieurs centaines d'enseignantes et enseignants, en France et à l'étranger, dont plus de 600 professeurs d'université. Plusieurs actions, appuyées sur cet Appel, ont eu lieu ici et là pour inviter à des discussions et pour tenter de contrer l'intrusion de la « compétence », où cela se pouvait.

L'Université de Nantes a d'emblée présenté un cas intéressant et absolument exemplaire : le département de chimie, y répondant à un appel du « Pôle pédagogie » et de ses « ingénieurs pédagogiques », s'engageait le premier dans la production d'une grille de compétences pour ses étudiantes et étudiants de licence. Puis une vidéo, destinée à une diffusion massive, fut produite et déposée sur internet...

Pontcerq